



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de résolution PR02-2025 autorisant une habitation multifamiliale de 12 logements sur le lot 4 658 272 situé dans la zone CO-2

Aux personnes intéressées par le projet de résolution PR02-2025, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 1er octobre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de résolution PR02-2025 visant à autoriser une habitation multifamiliale de 12 logements sur le lot 4 658 272 situé dans la zone CO-2.
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution sera tenue le 10 novembre 2025 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
- 3- En résumé, le projet de résolution PR02-2025 vise à :
 - autoriser une habitation multifamiliale de 12 logements sur le lot 4 658 272 situé dans la zone CO-2, selon le pouvoir en de l'article 92 du chapitre II du projet de Loi 79 (Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux) et de l'article 93 du projet de Loi 31 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation);
 - Le tout, pourvu que toutes les autres normes d'implantation applicables des règlements d'urbanisme soient respectées;
 - Aucune autre condition spécifique liée à la réalisation du projet n'est exigée.
- 4- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de résolution sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci peuvent le faire.
- 5- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de résolution, peuvent aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, du 31 octobre au 10 novembre 2025 à 16h00, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier

112, rue Principale

Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) JOE 2C0

ou par courriel à l'adresse suivante : direction@miltonqc.ca

- 6- Le projet de résolution PR02-2025 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 7- **Le projet de résolution peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le lundi, mercredi et jeudi; et de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le mardi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca/>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux, Projets de règlements ».**
- 8- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, la résolution PR02-2025.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 31^e jour du mois d'octobre de 2025.

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier



Sainte-Cécile-de-Milton

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, et en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 31 octobre 2025, entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 31^e jour du mois de juin de 2025.

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier